Groupement DISI Sud-Est

Marseille, le 4 novembre 2013
Commissions Administratives Paritaires Locales n°1 et n°2
DISI Sud-Est

Monsieur le Président,

Les Commissions Administratives Paritaires Locales de la DISI Sud-Est se réunissent aujourd'hui pour examiner les propositions d'inscription sur les listes d'aptitude de C en B et de B en A.

F.O.-DGFiP réaffirme à cette occasion son attachement à ce mode de recrutement au grade supérieur, comme le prévoit le Statut de la Fonction Publique. En complément des concours et examens, ce moyen permet la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des agents sélectionnés, parce qu'ils font preuve au quotidien, des années durant, de qualités indéniables et remarquées.

Concernant l'accès au grade de Contrôleur des Finances Publiques, les nouvelles modalités d'affectation des promus de la Filière Gestion Publique pouvaient faire craindre une nette diminution du nombre de postulants ; pour la DISI Sud-Est, il n'en n'est rien, mais toutes les Directions ne sont pas logées à la même enseigne.

Nous rappelons donc que le Syndicat National F.O.-DGFiP, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques le maintien de ce que l'administration appelait « droit au retour », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents promus de C en B, par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude. Notre Organisation revendique toujours cette possibilité et son extension à l'ensemble des agents, quelle que soit leur filière d'origine.

Ce dispositif existait dans la Filière Gestion Publique jusqu'à l'année dernière. Il aura permis la promotion sociale de nombreux collègues, et notamment de mères de familles pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein. Comment notre administration assure-t-elle désormais l'égalité de traitement à une mère de famille, candidate à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsqu'elle n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération souvent peu élevé et des frais de double résidence ?

La DGFiP est restée sourde à notre revendication, préférant mettre en place un système dont la rigidité peut conduire à des situations sociales difficiles, et une vacance d'emploi qui accentue la dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, l'Administration semble confirmer, pour la sphère informatique, la possibilité pour les agents promus Contrôleurs, et qualifiés PAU ou monitrices de dactylocodage, de continuer à exercer leurs fonctions dans leur DISI et leur résidence d'origine. Notre Syndicat ne peut que s'en féliciter.

Autre constat, la très forte sélectivité dans l'examen des candidatures ne laisse que peu d'espoir à de nombreux agents pourtant méritants, mais dont le dossier risque fort de ne pas progresser avant longtemps ; c'est notamment le cas pour l'accès au grade d'Inspecteur.

On voudrait conduire les agents à renoncer à ce mode de recrutement, que l'on ne s'y prendrait pas autrement... Nous n'osons pas imaginer que l'administration profite de la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification pour dissuader de postuler un nombre toujours croissant d'agents.

Malgré ce contexte peu favorable, notre Délégation souhaite voir le plus grand nombre d'agents possible obtenir un légitime avancement, reconnaissance de leurs compétences et de leur capacité à dérouler une carrière dans leur nouveau grade.

La Délégation Force Ouvrière DGFiP DISI Sud-Est

* * * *